PROHOSP Paris
50 Avenue des Champs-Elyées 75008 Paris
0951939050
contact@prohosp.fr
https://appanaia.com/web/prohosp-paris
SIRET : 10718744500013
Déclaration d'activité : 11757755475 - ile de france

Nos prestations accessibles aux personnes en situation de handicap

Date d'application de la dernière version de la politique pour les personnes en situation de handicap

18/07/2026

Contexte

PROHOSP Paris inscrit sa politique handicap dans les principes de non-discrimination, d'égalité des chances, d'accessibilité et de compensation prévus par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et par le Code du travail, notamment les articles L. 5211-4 et D. 5211-2 à D. 5211-6.

Notre objectif est de permettre à toute personne en situation de handicap d'accéder à l'information, de s'inscrire, de suivre une formation et d'être évaluée dans des conditions adaptées à ses besoins, sans diminuer les compétences visées ni compromettre les règles de santé, d'hygiène et de sécurité, notamment lors des formations pratiques en restauration.

Définition du handicap

Selon l'article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles, constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Sont notamment concernés les handicaps moteurs, visuels, auditifs, mentaux, cognitifs ou psychiques, les troubles du neurodéveloppement, les maladies chroniques invalidantes et les handicaps invisibles. L'étude d'un aménagement ne nécessite pas obligatoirement la communication d'un diagnostic médical : PROHOSP Paris s'appuie prioritairement sur les besoins fonctionnels exprimés par l'apprenant.

Notre engagement envers le handicap

PROHOSP Paris s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination et à rechercher, avec elles, les solutions raisonnables permettant de sécuriser leur parcours.

Nous garantissons :
- une information accessible avant l'inscription ;
- une écoute individualisée et confidentielle ;

- l'analyse des besoins et des contraintes liés à la formation ;
- la mise en place d'adaptations pédagogiques, organisationnelles, techniques ou humaines lorsque cela est possible ;
- la mobilisation de partenaires spécialisés lorsque la situation le nécessite ;
- le suivi des aménagements pendant la formation et leur réajustement si besoin.

Aucune décision concernant l'apprenant n'est prise sans l'associer à la recherche de solutions.

Identification des besoins

Les besoins peuvent être signalés dès la demande d'information, lors de l'inscription ou à tout moment du parcours, auprès du référent handicap. Une mention dédiée figure sur les documents d'information et d'inscription.

Avant l'entrée en formation, un entretien confidentiel est proposé afin d'identifier les conséquences concrètes de la situation de handicap sur : l'accès aux locaux ou aux outils numériques, le rythme, la communication, la lecture et l'écriture, les exercices pratiques, l'utilisation du matériel et les évaluations. Seules les informations strictement nécessaires à l'adaptation du parcours sont recueillies.

Avec l'accord de l'apprenant, PROHOSP Paris peut consulter le prescripteur, l'employeur, Cap emploi, l'Agefiph ou la Ressource Handicap Formation. Les aménagements retenus sont formalisés, communiqués aux intervenants concernés dans le respect de la confidentialité, puis réévalués pendant la formation.

Nos adaptations et compensations

Les aménagements sont définis au cas par cas, selon les besoins de l'apprenant, les objectifs de la formation et les règles de sécurité. Ils peuvent notamment comprendre :

- Organisation : horaires aménagés, pauses supplémentaires, rythme adapté, accueil à temps partiel ou discontinu, prolongation de certains temps d'apprentissage, formation à distance ou format hybride.
- Supports pédagogiques : documents numériques accessibles, police agrandie, contraste renforcé, version Word ou PDF structurée, support audio, transcription, sous-titrage des vidéos, consignes reformulées ou fractionnées.
- Communication et accompagnement : utilisation du canal de communication le plus adapté, interprète en LSF ou codeur LPC, preneur de notes, accompagnement humain ou tutorat renforcé lorsque le besoin est identifié et financé.
- Outils techniques : compatibilité avec les fonctions de zoom, lecture d'écran, navigation au clavier ou logiciels de compensation, dans la limite des outils disponibles ; une solution alternative est proposée en cas d'incompatibilité.
- Évaluations : temps supplémentaire, pauses, salle adaptée, support accessible, assistance technique ou modalité orale/écrite alternative, uniquement lorsque les compétences évaluées et les règles du certificateur le permettent.
- Formations pratiques en cuisine ou en restauration : poste de travail accessible, matériel adapté, démonstration renforcée, séquençage des gestes, temps supplémentaire et organisation sécurisée. Une analyse des risques est réalisée afin de préserver l'hygiène, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'apprenant.

Lorsqu'un aménagement ne peut pas être mis en œuvre dans les conditions initialement prévues,

PROHOSP Paris recherche une autre date, un autre lieu, un autre format ou l'appui d'un partenaire spécialisé. Si aucune solution raisonnable ne permet d'atteindre les objectifs en sécurité, l'apprenant est orienté vers une structure plus adaptée, avec son accord

Accessibilité de nos locaux et/ou de nos outils

PROHOSP Paris organise des formations à distance et peut recourir à des locaux partenaires ou loués pour les sessions en présentiel. Avant toute session, l'accessibilité du lieu est vérifiée au regard des besoins identifiés : cheminement, accès à la salle, circulation, sanitaires, évacuation, proximité des transports et conditions d'accueil. Si le lieu prévu n'est pas adapté, un autre site ou une modalité à distance est recherché.

Pour les formations à distance, PROHOSP Paris sélectionne des outils aussi accessibles que possible et propose un test de connexion avant le démarrage. Les supports peuvent être transmis dans un format alternatif et les vidéos peuvent être accompagnées de sous-titres ou d'une transcription. Les difficultés d'accès sont signalées au référent handicap afin qu'une solution de remplacement soit mise en place.

La conformité intégrale des plateformes de tiers ne pouvant être garantie sans audit spécifique, PROHOSP Paris s'engage à ne pas laisser l'apprenant sans solution et à fournir, lorsque nécessaire, un autre moyen d'accès aux contenus et aux échanges pédagogiques.

Sensibilisation et formation des équipes

Le référent handicap assure une veille réglementaire et participe régulièrement aux ressources proposés notamment par l'Agefiph et la Ressource Handicap Formation.

Les formateurs, prestataires et intervenants mobilisés par PROHOSP Paris sont sensibilisés avant leur intervention aux principes de non-discrimination, de confidentialité, d'accueil inclusif et de mise en œuvre des aménagements convenus. Ils reçoivent uniquement les informations nécessaires à l'accompagnement pédagogique.

Les retours des apprenants et les éventuelles difficultés rencontrées sont analysés afin d'améliorer chaque année les pratiques, les supports, les outils et le réseau de partenaires.

Référent handicap

Référent handicap : Oualid BEN THAIER, Président de PROHOSP Paris
E-mail : ben.thaier@prohosp.fr
Téléphone : 06 61 90 35 70

Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié de l'apprenant, des formateurs et des partenaires. Il recueille les besoins dans un cadre confidentiel, analyse la faisabilité des aménagements, coordonne leur mise en œuvre, recherche les financements ou expertises utiles, suit le parcours et traite les éventuelles difficultés. Il peut être contacté avant l'inscription et pendant toute la durée de la formation.

Notre réseau de partenaires

PROHOSP Paris peut mobiliser, selon la situation et avec l'accord de l'apprenant :

- Agefiph Île-de-France : conseils, aides et solutions de compensation pour les personnes relevant du

secteur privé - 0 800 11 10 09.
- Ressource Handicap Formation Île-de-France (RHF) : appui aux organismes de formation pour analyser les besoins et construire des solutions adaptées - rhf-idf@agefiph.asso.fr.
- Cap emploi 75 : accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap - 01 44 52 40 60 - contact@capemploi75.org.
- MDPH de Paris : information, droits et orientation - 01 53 32 39 39.

Ce réseau est actualisé régulièrement. La mobilisation d'un partenaire et le partage d'informations sont réalisés avec l'accord de la personne concernée et dans le respect de la confidentialité.